



Pour faire connaissance avec l'Église réformée confessante

16. L'Église et le monde

L'une des questions les plus épineuses pour tout chrétien véritable est celle de sa relation personnelle avec le monde. Le terme « monde » est pris ici dans son acception de lieu et de pratiques, qui sont largement, si ce n'est entièrement, contrôlés par la volonté rebelle de l'homme. Dans ce sens, le monde s'oppose au Royaume de Dieu.

D'après notre foi biblique et réformée, le monde est la création de Dieu. Par conséquent, rien dans celui-ci n'est mauvais en soi. Ce qui est différent de la conception catholique romaine et de celle des anabaptistes. Les premiers soutiennent que le monde de la nature est une création inférieure, aussi conduit-il au péché. C'est pourquoi, selon la doctrine romaine, bien que le mariage soit une chose bonne en soi, il est préférable de rester célibataire. Exercer une profession n'est pas mauvais, mais il est mieux d'entrer dans les ordres religieux.

Les anabaptistes, eux, allèrent plus loin encore dans leur opposition au monde. D'après eux, le chrétien est appelé à mener une vie céleste, ici et maintenant. Il est vrai que les tenants de ces deux positions ne sont pas toujours très logiques, en tout cas pas en pratique. Là où ils le sont, ils refusent de prêter serment, de prendre part à des élections, d'accomplir le service militaire... Ils font aussi une loi de ne pas danser, fumer, boire du vin (même modérément) et dans certains groupes, on va jusqu'à interdire de conduire des voitures automobiles (les amish, par exemple), posséder des radios ou utiliser le téléphone. Bien que certaines de ces choses peuvent être inutiles et parfois dangereuses (comme boire des boissons alcoolisées, fumer, etc.), dont il est sage de s'abstenir, en faire une loi n'a pas de justification biblique.

Nonobstant, nous estimons que la mondanité est un vrai problème et nous nous y opposons fermement. Faut-il prendre part et goût à tous les loisirs modernes : cinéma, théâtre, sports, arts, etc., qui affichent des principes anti-bibliques et qui ont des pratiques souvent immorales?

Présentons ici quelques principes qui devraient dicter notre attitude à l'égard de ce que nous appelons des loisirs mondains :

1. L'honneur de Dieu exige
2. Le bien-être de l'homme exige
3. Le principe de la séparation spirituelle avec le monde exige
4. La liberté chrétienne

1. L'honneur de Dieu exige

- Que les loisirs choisis ne contredisent en aucune manière les commandements de Dieu.
- Que nous-mêmes et nos enfants soyons conscients, dans les loisirs aussi, de notre relation avec Dieu dans son alliance.
- Que le chrétien considère comme un devoir de loyauté envers Dieu de ne pas favoriser et encourager les intérêts d'aucune institution qui soit ouvertement un instrument entre les mains de Satan et qui s'attaque au Royaume de Dieu et nuise à sa morale.

2. Le bien-être de l'homme exige

- Qu'il y ait une place légitime, dans la vie des individus et des familles, pour des loisirs récréatifs, tant pour l'esprit que pour le corps.
- Qu'on ne tolère aucune récréation ni aucun sport physique ou mental qui, dans le moindre degré que ce soit, soient subversifs au bien-être moral et spirituel.
- Que, même lorsque nos loisirs ne sont pas spirituellement et moralement nuisibles, ils ne doivent occuper qu'une place secondaire, un rôle subordonné.

3. Le principe de la séparation spirituelle avec le monde exige

- Que nous n'ayons pas des liens intimes avec les non-croyants, sans toutefois interdire une certaine association avec eux (Jc 4.4). Il ne s'agit donc pas de refuser toute communauté ou association civile avec les non-croyants, car autrement, comme le laissait entendre l'apôtre Paul, il faudrait sortir du monde (1 Co 5.9-10).
- Que nous fuyions le mal (la méchanceté) présent dans le monde.
- Que notre cœur ne s'attache pas aux choses passagères du monde temporel (Col 3.1-2).

4. La liberté chrétienne

- Elle consiste à se libérer du pouvoir du péché et de la malédiction de la loi. Désormais, nous avons la liberté de conscience par rapport aux ordonnances et règles humaines, ainsi que de tout ce qui n'est ni prescrit ni condamné, directement ou indirectement, dans la Parole de Dieu.
- Elle est limitée par l'exercice de la loi d'amour, qui nous demande de renoncer même à ce qui est innocent (Mt 16.24) si cela risque d'induire en tentation des frères et sœurs plus faibles dans la foi.

Ce sont des principes qui, jadis, interdisaient aux membres fidèles des Églises de fréquenter des salles de cinéma et de danse, les jeux de cartes, etc., comme préjudiciables à la vie dans la foi. Cependant, il ne faudrait pas conclure que ce sont là les seules pratiques de la mondanité. Ce ne sont là que des exemples détachés et qui, plus aisés et à la portée de tous, peuvent menacer l'intégrité du

témoignage chrétien. De même, fréquenter des tavernes ou des cafés malfamés, profaner le jour du Seigneur en s'adonnant à des loisirs ou à des tâches qui ne sont pas absolument indispensables, ou encore voyager sans nécessité, au lieu d'assister au culte, et tant d'autres pratiques modernes entrées dans les mœurs, peuvent être des signes de mondanité contraires aux commandements clairs et précis des saintes Écritures.

Parce que ces principes sont solidement ancrés dans l'Écriture, ils doivent du fond du cœur être mis en pratique par tout fidèle membre de l'Église. Cette obéissance de la foi est plus précieuse et plus efficace pour notre sanctification qu'un grand nombre de règles et de préceptes pour tout et pour rien imposés par l'Église (ce qui est souvent, hélas, le cas pour l'Église catholique romaine et pour certaines Églises protestantes plus légalistes et moralisantes que solidement bibliques).

C'est à la lumière de l'Écriture seule que le chrétien parviendra à atteindre la lumière qui éclairera son chemin et lui indiquera la voie à suivre. Ainsi, saura-t-il plaire au Dieu de l'alliance de grâce.

Ajoutons ici les obligations sociales du chrétien, membre fidèle de l'Église réformée confessante.

La foi réformée, sous l'influence puissante, prodigieuse, de Jean Calvin, le grand réformateur français du 16^e siècle, n'est pas simplement une vie de piété confinée à l'Église, mais encore une vision générale et globale du monde et de la vie. La vie tout entière sera religion, gouvernée et conduite par Dieu, qui nous a sauvés corps et âme. Nous devons le servir avec gratitude dans tous les domaines de nos activités, dans notre profession comme dans les affaires, dans l'éducation comme dans les activités sociales et politiques. La piété réformée refuse le dualisme qui partage la vie en deux secteurs, l'un spirituel, l'autre temporel, comme le font des catholiques romains et les anabaptistes.

Nous ne reconnaitrons pas de distinction arbitraire et artificielle entre le sacré et le profane. Nous sommes tous au service de Dieu, quelle que soit notre profession ou occupation dans le monde. Ses lois seront respectées dans tous les domaines de l'existence. Son honneur sera recherché dans toutes les sphères de nos activités.

Une telle position placera le chrétien face à de sérieuses difficultés. Il vit dans un monde saturé du pouvoir du péché; toutes les aires de l'existence humaine en portent la marque dévastatrice. L'homme ne cherche pas à honorer Dieu, encore moins à se soumettre à son commandement d'amour et de liberté. Le chrétien, qui vit dans un tel cadre, doit s'efforcer en dépit de tout à se garder pur.

Cette lutte est celle de tout fidèle. L'Église doit lui apporter son assistance, afin que celui-ci puisse surmonter ses difficultés.

L'une des questions qui se posent à cet égard est l'appartenance du chrétien à des syndicats gérés par des non-chrétiens. Ces organisations sont le plus souvent inspirées par des idées marxistes et athées. Est-il licite à un chrétien d'adhérer à un syndicat de travailleurs?

Un principe important est de laisser la liberté au chrétien pourvu qu'il n'adhère pas à un syndicat qui bafoue ouvertement la loi de Dieu et encourage le péché. Mais également à un syndicat qui oblige à travailler le dimanche ou à participer à des actions de revendication violentes; qui empêche qu'il y ait

un témoignage chrétien dans les entreprises et qui collecte des sommes pour des projets anti-chrétiens; ou encore qui pratique des rites secrets.

Mais le membre de l'Église peut appartenir à un organisme qui laisse entière liberté de conscience et de culte et qui ne nuit pas au témoignage chrétien. Il serait évidemment souhaitable que les chrétiens puissent s'organiser eux-mêmes en syndicats de travailleurs.

Un autre problème est la participation du chrétien à un parti politique, qui a les mêmes principes non chrétiens que les syndicats signalés plus haut.

L'idéal est donc d'exhorter les chrétiens à s'organiser, partout où ils le peuvent, en organismes sociopolitiques indépendants, dans lesquels la morale de l'Évangile, le respect d'autrui et l'honneur de Dieu seraient des règles de conduite et d'action invariables.

Nous mettons à la disposition des fidèles nos études et nos publications, qui traitent des principes et des pratiques bibliques et réformées, afin de les aider, à chaque occasion et dans toutes les situations, à rendre un bon témoignage à l'Église réformée confessante et à son Seigneur Jésus-Christ, à chercher la seule gloire de Dieu et à prier et agir pour l'avènement de son Royaume.

Aaron Kayayan, pasteur

Pour faire connaissance avec l'Église réformée confessante. Perspectives Réformées.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Patrimoine – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))